

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THICOURT**

Séance du 20 mars 2021 à 10 heures

Etaient présents : Mme Florine MALARD, Mme Myriam RESLINGER, M. Mathieu BRIESCH, M. Jonathan EGLOFF, M. François LECUROU, M. Julien LEICK, M. Bruno PERRIOL, M. Régis POINSIGNON, M. Pascal SPITZ, M. Ghislain WILLAUME

Avaient donné pouvoir :

Mme Martine LOPEZ à Mme Florine MALARD

Etaient absents :

M. Mathieu BRIESCH est nommé secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance à 10 heures.

Il fait lecture du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020.

Présentation Power Point : grands principes budgétaires, résultats, base de la fiscalité, endettement...

Le maire détaille ensuite les crédits budgétaires du BP 2020, du CA 2020 et du BP 2021.

1. Compte de gestion 2020

La maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable et qu'il doit strictement correspondre au compte administratif tenu par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absentions ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Compte administratif 2020

Le maire présente le compte administratif et notamment le montant des résultats.

En section de fonctionnement :

Dépenses :	93 922,41 euros
Recettes :	124 180,15 euros
Report N-1 :	+ 132 272,77 euros
Résultat de la section	+ 162 530,51 euros

En section d'investissement :

Dépenses :	13 670,90 euros
Recettes :	33 193,64 euros
Report N-1 :	- 615,36 euros
Résultat de la section :	+ 18 907,38 euros

Le maire se retire durant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... absentions ;

- Arrête le compte administratif 2020.

3. Affectation du résultat

Le résultat s'élève à + 162 530,51 euros en fonctionnement et à + 18 907,38 euros en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absentions ;

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte R002 ;
- Décide d'affecter le résultat d'investissement en recettes d'investissement au compte R001.

4. Vote des taux des impôts locaux

En raison de la mise en œuvre de la réforme du financement des collectivités locales, la notification des bases prévisionnelles 2021 est repoussée exceptionnellement au 31 mars 2021.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un "rebasage" du taux de TFPB. Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Le nouveau taux de référence de TFPB pour Thicourt est 23,66%.

Les conseils municipaux peuvent décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale), ou choisir un taux supérieur/inférieur au taux de référence (augmentation/diminution de la pression fiscale).

Les élus ne souhaitent pas augmenter la pression fiscale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absentions ;

- De fixer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,66 % ;
- De fixer le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 36,33%.

5. Budget primitif 2021

Le maire présente le budget primitif et notamment la liste des investissements prévus pour 2021.

En section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Prévisions 2021	221 970,51 euros	59 440,00 euros
Report 2020		162 530,51 euros
TOTAL	221 970,51 euros	221 970,51 euros

En section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Prévisions 2021	115 340,21 euros	96 432,83 euros
Report 2020		18 907,38 euros
TOTAL	115 340,21 euros	115 340,21 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absents ;

- Approuve le budget primitif 2021.

6. Eclairage public/demande de subvention DETR

Le maire rappelle qu'il était question de remplacer les lampes au sodium du réseau d'éclairage public par des leds. Le devis réalisé auprès de JL BARDOT s'élève à 14 700 euros HT.

Par ailleurs, mercredi 10 mars, les élus ont assisté à une présentation du dispositif « Varilum + EPNRJ » par la société LORELEC. Le devis s'établit à 1 967,91 euros HT.

Le choix se porte sur la solution : Varilum + EPNRJ de LORELEC

Les dépenses d'investissement sur le réseau d'éclairage public sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absents ;

- Approuve le projet de Varilum + EPNRJ ;
- Sollicite une subvention DETR.

Débat sur la coupure des cloches durant la nuit. Le point sera étudié lors d'un prochain conseil.

7. Achat de matériel informatique/demande de subvention DETR

Le matériel informatique actuel ne permet plus de travailler efficacement et doit être renouvelé.

L'achat de matériel informatique à usage du secrétariat de mairie est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absents ;

- Approuve l'achat de matériel informatique ;
- Sollicite une subvention DETR.

8. Barrière d'étanchéité/demande de subvention DETR

Le mur de la mairie présente d'importants problèmes d'infiltration d'eau. Il est proposé de mettre en place une « barrière d'étanchéité ». Un devis a été réalisé auprès de la société MUR PROTEC pour 5 330 euros TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absentions ;

- Approuve les travaux d'étanchéité ;
- Sollicite une subvention DETR.

9. Adhésion au groupement de commandes pour les marchés d'assurance

Le maire informe les membres du conseil municipal que le District Urbain de Faulquemont, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2123-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des contrats suivants : responsabilité civile, protection fonctionnelle, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens et risques divers.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, ... voix contre et ... absentions ;

- Approuve les termes de la convention constitutive ;
- Décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes ;
- Charge le maire de notifier la présente délibération au District Urbain de Faulquemont ;
- Autorise le maire à signer la convention constitutive, ainsi que toutes les pièces nécessaires.

10. Questions diverses

Dégâts causés par les fouines au plafond de la salle polyvalente ;
Projet du Syndicat de rivière concernant la renaturation du ruisseau et la création d'une zone humide ;
Réfection des avaloirs ;
Sondage relatif au passage de la boulangerie Pauline de Créhange ;
Travaux de drainage des eaux pluviales suite à l'agrandissement du chemin des éoliennes ESTL ;
Divagation de chiens sur la voie publique ;
Interdiction de brûler des déchets chez soi ;
Nettoyage du village et haie de la rue des Noisettes : samedi 24 avril 2021 ;
Etalement du laitier sur le chemin ;
Arrêt de bus : pot de fleurs, carrelage ;
Moulin : demande de certificat d'urbanisme.

Le maire lève la séance à 12h45.

A THICOURT, le 20 mars 2021
Le maire, Myriam RESLINGER